Lundi 19 octobre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 19 octobre 2026 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-10-404 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, acceptation et autorisation de paiement d'un compte à payer.
4. Octroi d'un contrat à l'Orchestre symphonique de Montréal dans le cadre du 200e anniversaire de la Ville de Saint-Pascal.
5. Autorisation de signature d'une promesse d'achat pour un terrain dans le parc industriel.
6. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Pohénégamook relative à la fourniture de services en inspection.
7. Embauche de Madame Ginette Thériault à titre de concierge surnuméraire.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse — Me Louise St-Pierre, greffière

2026-10-405 DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE À PAYER.

CONSIDÉRANT le dépôt, par la trésorière, d'un compte à payer à Monsieur Pierre Racine dans le cadre du projet d'exposition de maquettes de la sculpture d'art public « Autour du moulin »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement d'un montant de 3 736,69 $ incluant les taxes à Monsieur Pierre Racine.

Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière

2026-10-406 **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU 200e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

CONSIDÉRANT que la Ville soulignera son 200e anniversaire en 2027 et souhaite, à cette occasion, offrir à la population une programmation culturelle distinctive et rassembleuse;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite retenir les services de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) afin de présenter une prestation musicale dans le cadre de cette programmation;

CONSIDÉRANT que la présentation d'un concert par l'OSM constituera une activité phare des célébrations du 200e anniversaire et contribuera à mettre en valeur l'histoire, la vitalité culturelle et le rayonnement de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 29 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) prévoit que tout contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil déterminé par un règlement du ministre doit être attribué suivant une procédure ouverte;

CONSIDÉRANT que l'article 33 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), prévoit que, malgré l'article 29 de cette loi, un contrat peut être attribué de gré à gré dans les cas qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 2° du premier aliéna de l'article 33 de la LCOM prévoit qu'un contrat peut être attribué de gré à gré lorsque celui-ci ne peut être attribué qu'à une seule entreprise en raison de la valeur artistique du service requis;

CONSIDÉRANT également le paragraphe 3° de l'article 5 du Règlement sur l'attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré qui prévoit qu'un contrat de service peut être attribué de gré à gré lorsqu'il est lié au domaine culturel et ce, malgré l'article 29 de la LCOM;

CONSIDÉRANT que le contrat envisagé implique une prestation artistique et musicale, donc lié au domaine culturel, qui ne peut être attribué qu'à l'OSM en raison de la valeur artistique du service requis;

CONSIDÉRANT qu'un comité bénévole, agissant en collaboration avec la Ville, prévoit recueillir un montant minimal de 150 000 $ en commandites pour la réalisation de cet événement;

CONSIDÉRANT le contrat soumis à la Ville par l'OSM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement :

- d'octroyer à l'Orchestre symphonique de Montréal un contrat pour la présentation d'un concert dans le cadre du 200e anniversaire de la Ville, conformément au contrat soumis aux membres du conseil;

- d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat et tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution;

- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution, soit un montant de 150 000 $, à même les sommes recueillies par le comité bénévole (tierce partie), le solde, le cas échéant, devant être assumé à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière

2026-10-407 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL.**

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Gestion Gabriel Langlois inc. pour acquérir une partie du lot numéro 6 740 811 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel, d'une superficie d'environ 71 200 pieds carrés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants de la Ville et Gestion Gabriel Langlois inc.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-12-491 de ce conseil établissant le prix de vente des terrains dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT le projet de promesse d'achat à intervenir avec Gestion Gabriel Langlois inc. soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de ratifier les termes de la promesse d'achat à intervenir avec Gestion Gabriel Langlois inc. pour la vente d'une partie du lot numéro 6 740 811 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 71 200 pieds carrés et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite promesse d'achat.

Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière

2026-10-408 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN INSPECTION.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Pohénégamook a besoin d'une ressource en inspection afin de soutenir son inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal est disposée à offrir, par le biais de l'un de ses employés municipaux, un service de mentorat en inspection à la Ville de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme et en inspection à intervenir avec la Ville de Pohénégamook;

- d'autoriser Madame Solange Morneau, mairesse et Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière

2026-10-409 **EMBAUCHE DE MADAME GINETTE THÉRIAULT À TITRE DE CONCIERGE SURNUMÉRAIRE.**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 2026-02, intervenue entre la Ville et l'Union des employés et employées de service, section locale 800, laquelle a été approuvée par la résolution numéro 2026-10-390;

CONSIDÉRANT que cette lettre d'entente prévoit l'ouverture d'un poste de concierge surnuméraire et les conditions de travail de l'employé qui occupera ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher Madame Ginette Thériault à titre de concierge surnuméraire à compter du 1er novembre 2026, conformément aux modalités prévues à la lettre d'entente numéro 2026-02.

Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière

2026-10-410 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2026-10-411 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 09.

Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière